

## **RML - Opinions thématiques reçues en ligne**

### **Thème : Nuisances, mesures de mitigation et qualité de vie**

**Élodie Bouchard**

#### **Mon opinion**

Aux commissaires,

J'habite Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis 4 ans et j'appuie fermement les personnes et collectifs qui luttent depuis des années contre l'implantation d'une des plus grandes plateformes de transbordement de marchandises en Amérique du Nord par Raymond Logistiques. J'aimerais vous partager mes préoccupations face aux demandes faites par l'entreprise pour optimiser ses activités commerciales, qui me semblent préjudiciables et désastreuses pour notre quartier.

Comment une entreprise peut-elle penser pouvoir éviter de planter le nombre d'arbres minimal demandé par le règlement? Ou même croire satisfaisant d'installer quelques bornes pour voitures électriques dans son stationnement alors qu'il est prévu qu'elle permette plus de 1500 passages de camions par jour? Également, comment être autrement qu'effrayée par la seule considération qu'elle puisse augmenter l'activité ferroviaire tel qu'elle prévoit le faire, en plus de pouvoir effectuer ses activités de nuit, à moins de 50 mètres d'habitations dont je fais partie, sans compter la pollution sonore que provoquera ses activités, causée par l'entreposage des conteneurs, par l'achalandage ferroviaire, les klaxons et moteurs des camions, etc.). Bruits, poussière, pollution lumineuse, vibrations... L'impact considérable sur la santé et le bien-être de la population est évidente et doit être priorisée dans les réflexions : il en est de la dignité humaine des habitants d'MHM.

Quand j'ai aménagé dans le quartier, le site que souhaite développer l'entreprise ainsi que la friche ferroviaire et boisés adjacents sont devenus pour moi des composantes importantes de mon espace de vie et de celle de mes voisins et voisines, en plus de leur caractère sacré en tant que rare milieu naturel dans les environs. Aujourd'hui, ces espaces ne cessent d'être à risque de s'instituer en malheureux symboles de l'hostilité dont fait preuve l'industrie commerciale et internationale à l'égard des localités et communautés, particulièrement dans les quartiers comme MHM, qui composent déjà avec un lot important de défis et de souffrances humaines. Force est d'admettre que nous, habitants d'MHM, sommes présentement en proie à la dépossession de nos espaces de vie et au retrait de nos droits à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie, droits mêmes pour lesquels je suis prête à militer ardemment, dans une perspective de justice climatique et de santé globale. Est-ce à croire que la valeur humaine des habitants de MHM est de moindre importance que celle des quartiers mieux nantis de Montréal? L'emprise de l'entreprise sur l'aménagement et le paysage du quartier (déplacements de rails, fermetures de la rue Dickson qui devient un cul de sac pour permettre le passage de ses

trains, prolongement d'une autoroute et construction d'un échangeur 3 étages, imposition de huit étages de conteneurs et un mur anti-bruit devant nos fenêtres) est inimaginable. Il m'indigne de comprendre que la ville priorise aussi clairement les profits, au détriment des droits humains des personnes occupant le quartier. Bien qu'il ait été montré que le transbordement de marchandises en Amérique du Nord par Ray-Mont Logistiques porte atteinte à ces droits, on entrevoit tout de même de faciliter l'accumulation de gains d'une entreprise, contribuant ainsi à la détérioration des êtres humains et du territoire.

Puisse le conseil municipal faire preuve de courage en refusant les demandes de Ray-Mont et en assurant la protection de la santé et de l'environnement dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, incarnant ainsi la posture que nécessite autant l'urgence climatique actuelle que notre humanité partagée.

**Nom complet**

Bertrand Hug-Larose

**Mon opinion**

Je suis d'avis que si toutes les entreprises du secteur assomption sud longue pointe doivent se conformer à la réglementation. Je ne vois pas pourquoi celle-ci devrait s'y soustraire.

**Nom complet**

Isabelle Durand

**Mon opinion**

Ray-Mont Logistique est une industrie qui ne respecte pas les citoyens. En choisissant ce lieu, la compagnie savait déjà qu'elle nuirait à tout un quartier et son écosystème. Aucune mesures sérieuses de mitigation n'ont d'ailleurs pas été proposées par la compagnie.

**Nom complet**

Léonard Leclerc

**Mon opinion**

Je suis très inquiet. Avec les enjeux des changements climatiques, les inondations peuvent devenir de plus en plus fréquentes et construire des espaces ainsi imperméables et minéralisés empêche la rétention d'eau lors de tempêtes. Je pense également aux îlots de chaleur et aux canicules qui sont de plus en plus fréquentes. Un espace ainsi minéralisé va accentuer ce phénomène ce qui est au désavantage des résidents du quartier. Je crois qu'il faudrait massivement végétaliser le site pour prévenir la formation d'un îlot de chaleur.

**Nom complet**

Pierre-Luc Gagnon

**Mon opinion**

Le projet Ray-Mont Logistiques dans sa forme actuelle augmente le camionnage dans le secteur MHM, ce qui occasionne notamment plus de bruit et de pollution atmosphérique. Le projet ne devrait pas pouvoir se développer davantage. De plus, l'entreprise devrait avoir l'obligation de créer une zone tampon plus grande, planter davantage d'arbres et réduire ses activités pour diminuer les nuisances dans le secteur.

L'axe Souigny-l'Assomption ne devrait également pas être prolongé pcq cela ne fera qu'augmenter les activités de Ray-Mont Logistique et toutes les nuisances qui y sont associées. De plus, cela ne fera qu'encourager de manière générale le développement du camionnage et de l'utilisation de la voiture dans un quartier qui est déjà traversé par de nombreux axes routiers importants: rue Notre-Dame, Dickson, Hochelaga, Souigny et Sherbrooke. Cet espace devrait être utilisé pour créer une zone végétalisée tampon pour atténuer les effets néfastes du projet Ray Mont Logistic, des activités du port de Montréal, des activités du parc industriel et du secteur automobile omniprésent dans ce secteur. Il n'est pas normal qu'il y ait si peu d'espaces verts dans MHM comparativement à d'autres quartiers de Montréal. Le quartier MHM mérite mieux que de ne recevoir que des projets de développement industriel/routier importants. Historiquement, le quartier a déjà bcp donner en ce sens et il serait bien que dorénavant on privilégie des actions soucieuses du bien être environnemental et citoyen du quartier. Le but n'est pas de retirer la vocation du parc industriel, mais que le développement de celui-ci se fasse de manière respectueuse des citoyens qui vivent dans le quartier MHM.

**Nom complet**

David Martel

**Mon opinion**

Le prolongement de l'axe Souigny est complètement inutile Dickson est déjà à 500m de là. La qualité de vie n'est déjà pas bonne dans ce secteur à cause de la pollution, beaucoup de poussière en suspension dans l'air. Le bruit des machines du port est dérangeant, particulièrement la nuit et lorsque qu'un bateau est amarré.

Les camions produisent beaucoup de bruit et de vibrations lors du passage sur Notre-Dame. Tout ça sera augmenté avec l'établissement d'un site avec davantage de passage de camion, trains de marchandise, machinerie reculant et bruit de dépôt de conteneurs.

Ce projet créera également un gros îlot de chaleur. Hochelaga est déjà une zone très chaude en été. Il y a beau avoir une zone tampon, si plus de 2 conteneurs sont empilés

ça dépasse la bute existante. Une coop d'habitation se trouve à 100m du site et des maisons à 300m.

**Nom complet**

Isabelle Senécal

**Mon opinion**

Il ne doit pas y avoir de nouvelles routes. Il est bien connu que cela ne fait qu'augmenter la congestion routière à terme. Aussi, il faut abandonner le projet de route sur le terrain de RML. On vient de payer une route entre le Port et Dickson, qu'elle serve aux camions de RML.

En plus, RML doit respecter le règlement et planter les 1794 arbres.

Enfin, la bande tampon est trop petite!

**Nom complet**

Lucie Huart

**Mon opinion**

Je n'habite pas à proximité des installations de RML mais à l'intersection des rues Valois et Adam. Ce faisant, je me trouve à demeure à une distance d'environ 350/400 mètres des installations portuaires (voie ferrée Lantic, CanEst).

De façon régulière j'entends le bruit des activités provenant de ce secteur. Avoir été législateur, j'aurais personnellement interdit l'implantation d'un site tel que celui de RML à proximité de lieux habités.

À mon humble avis, les arbres, la bute et la bande soi-disant tampon ne réussiront pas à mitiger les nuisances sonores provenant du site de RML et des activités l'entourant.

**Nom complet**

Alexis Guillemard

**Mon opinion**

Au Québec, Ouranos projette que les changements climatiques provoquent "des hausses significatives de tous les indices de précipitations abondantes et extrêmes tant en quantité qu'en fréquence" (Ouranos, s.d., a). De plus, le consortium de recherche sur les changements climatiques au Québec souligne que "les périodes de chaleur extrême, les nuits chaudes et les vagues de chaleur vont devenir plus intenses, durer plus longtemps et se produire plus fréquemment à l'avenir" (Ouranos, s.d., b). Certains facteurs aggravent la vulnérabilité des territoires aux effets des changements climatiques. Parmi eux, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols font office de mécanismes d'amplification des impacts (Faburel et al., 2019).

En effet, "les surfaces minéralisées et imperméabilisées favorisent la formation des îlots de chaleur urbains et augmentent le ruissellement des eaux pluviales." (CMM, 2023, p. 18). Le ruissellement des eaux pluviales peut notamment entraîner des risques de refoulement des égouts.

Dans ce contexte de changements climatiques et considérant que l'entreprise Ray-Mont Logistiques s'implante à très forte proximité d'un quartier déjà particulièrement vulnérable aux vagues de chaleur, comment l'entrepreneur peut-il assurer que ses activités n'affecteront pas la santé des centaines d'habitants vivant à proximité de son site ?

En plus de contribuer directement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et à la dégradation de la qualité de l'air, en plus du bruit et de la poussière, l'un des principaux effets négatifs de l'implantation de l'entreprise dans le quartier est qu'il affecte la santé des résidents du quartier en augmentant l'intensité des effets des changements climatiques auxquels ils sont confrontés. Considérant que les externalités positives du projet sont nulles pour les habitants, les arguments économiques en faveur de Ray-Mont Logistiques et le manque de réponses claires lors des consultations ne contrebalancent pas ses impacts néfastes sur l'adaptation aux changements climatiques d'un secteur qui constitue déjà un îlot de chaleur, si l'on s'intéresse à la documentation la plus récente (Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville, 2024). Comme père, habitant de Viauville et chercheur, je suis inquiet de cette situation qui semble aller à rebours des logiques de la ville résiliente et de protection de la santé des populations.

Sources :

Ouranos, a (s. d.). Précipitations—Changements projetés. Ouranos. Consulté 6 novembre 2024, à l'adresse <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/precipitations-changements-projetes>

Ouranos, b (s. d.). Vagues de chaleur—Changements projetés. Ouranos. Consulté 6 novembre 2024, à l'adresse <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/vagues-de-chaleur-changements-projetes>

Faburel, G., Lévêque, F., Berthelot, K., Girault, M., Ferreira, L., & Nicolas, C. (2023). Vivre les fournaies urbaines. Enquête sur les vécus climatiques et les engagements écologiques dans les villes du sud de la France durant l'été 2019 [PhD Thesis, Triangle; EHES; Université de Lyon]. <https://hal.science/hal-04012154/document>

Communauté Métropolitaine de Montréal (2023). Plan climat métropolitain 2023-25. Consulté 6 novembre 2024, à l'adresse [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Plan\\_climat.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Plan_climat.pdf)

Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville (2024). Signes vitaux 2024 : les iniquités territoriales dans le Grand Montréal. Consulté 6 novembre 2024 à l'adresse [https://fgmtl.org/wp-content/uploads/2024/10/SV\\_Iniquites\\_territoriales\\_FR.pdf](https://fgmtl.org/wp-content/uploads/2024/10/SV_Iniquites_territoriales_FR.pdf)

**Nom complet**

Abbygaelle Noll

**Mon opinion**

Bonjour, comme nous sommes déjà censés le savoir, les enjeux climatiques et de biodiversité sont urgents et préoccupants. Les exigences réglementaires imposées aux industriels sont démontrées comme insuffisantes pour atteindre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Alors, permettre à un industriel privé de contrevenir à ces réglementations pour ces profits personnels aux dépens de la santé de la population avoisinante présente et future et tout à fait non recevable.

Donc non, clairement ces mesures de mitigation sont insuffisantes. Je pense que la plupart des riverains ainsi que des études scientifiques vont dans le même sens; l'accès à des espaces naturels comme des parcs ou des forêts sont essentiels pour la santé physique et psychologique des riverains. De plus, cet endroit particulier à une histoire et un impact social important pour le quartier. Différents rassemblements à buts sociaux politiques artistiques ont lieu en cet endroit.

Je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour le préserver et même de donner encore plus d'outils à la communauté pour l'embellir.

**Nom complet**

Micaela Correa

**Mon opinion**

Les mesures de mitigation proposées sont largement insuffisantes. Cette dérogation n'a aucun sens, surtout dans un contexte de crise climatique. Les espaces verts urbains sont de plus en plus nécessaires. Il est contre-productif de supprimer des espaces verts déjà établis, notamment dans un quartier où l'accès à ce type de lieu est limité.

**Nom complet**

Alexiane Besle

**Mon opinion**

Ne détruisez pas mon quartier. S'il vous plait.

**Nom complet**

Samuel Pignedoli

**Mon opinion**

Voici une reformulation :

Les mesures d'atténuation proposées sont largement insuffisantes face aux impacts négatifs des activités de l'entreprise sur la santé des citoyens et la dégradation de la qualité de l'environnement. Par ailleurs, la demande de dérogations visant à contourner

certaines obligations, notamment celle de planter le nombre minimum d'arbres requis par le règlement, démontre une claire mauvaise foi de la part de l'entreprise.

**Nom complet**

Philippe Roberge

**Mon opinion**

Il est notable de mentionner que le projet à lui seul, sans qu'il soit déjà exploité, apporte son lot de nuisances à notre qualité de vie. Nous résidons dans les coops et sommes les témoins directs, de par nos fenêtres, des conteneurs qui si masse. Nous sommes une famille de quatre et les changements envisagés nous cause d'emblée beaucoup de stress, d'angoisse, d'incompréhension et misères au quotidiens. Par l'ampleur de projet et par sa proximité de zone résidentiel, antérieure au projet, par les dire de son PDG quant à l'exploitation souhaité dans cette zone; nous sommes convaincues qu'il ne peut y avoir de cohabitation sans une réglementation stricte, restrictive et solide pour assurer la viabilité des résidents. Nous considérons que ces mesures de mitigation ne répondent pas aux problématiques soulevées. Qu'aucune dérogation ni aide de la ville est envisageable; la propriété ne permet pas tout. Le propriétaire du terrain, soit Ray-mont logistique, doit prendre en charge ça responsabilité civile et adapter son projet au besoin de résident. Qu'il diminue sons exploitation à une responsabilité civil digne et respectueuse et qu'il se plie aux lois.

**Nom complet**

André Chabot

**Mon opinion**

Je profite de l'occasion pour poser une question : doit-on vraiment entendre le bruit de pièces métalliques qui s'entrechoquent lorsqu'un camion remorque passe sur un trou ou un obstacle ? C'est parfois infernal, et il y a sans doute une solution.